

Image not found or type unknown



Propos calomnieux ou diffamatoires

Par **bullon**, le **15/05/2009** à **11:14**

Bonjour, rntravaillant dans une mairie, je viens de prendre une mise à pied de trois jours suite à un rapport de ma chef de service. Dans celui-ci elle me reproche qu'en septembre 2007 d'avoir mal effectué une mission mais à l'époque aucune remarque de sa part m'a été faite.rnrnDe plus, elle me reproche d'avoir dit devant une responsable que je ne voulais plus effectué des tâches qui font parties de mes fonctions, propos démenties par ailleurs devant la Directrice des ressources humaines et aussi devant le représentant du personnel par cette responsable.rnMa question est: Puis je demander au Directeur général des Services une sanction contre ma chef de service pour propos calomnieux ou diffamatoire dans le but de porter atteinte à autrui?.rnBien sur que tout ça a été fait par écrit par ma chef de service.rnMerci de votre réponse.